

Pandémie de COVID-19 : une leçon pour la recherche en biologie-santé

Communiqué de l'Académie nationale de médecine

7 Avril 2020

La pandémie de Covid-19 est survenue dans le contexte d'un recul constant, depuis 10 ans, de la place de la recherche en biologie-santé dans le système de recherche français : en 2008, le montant du budget de R&D alloué par l'Etat à ce secteur était de 3,18 Md€ (en € constants 2019) (Fig.1) ; et il a décliné de près de 25% entre 2008 et 2019. La part consacrée à la recherche en biologie-santé, déjà faible, a chuté ces trois dernières années pour sombrer en 2019 à moins de 18% (Fig.2).

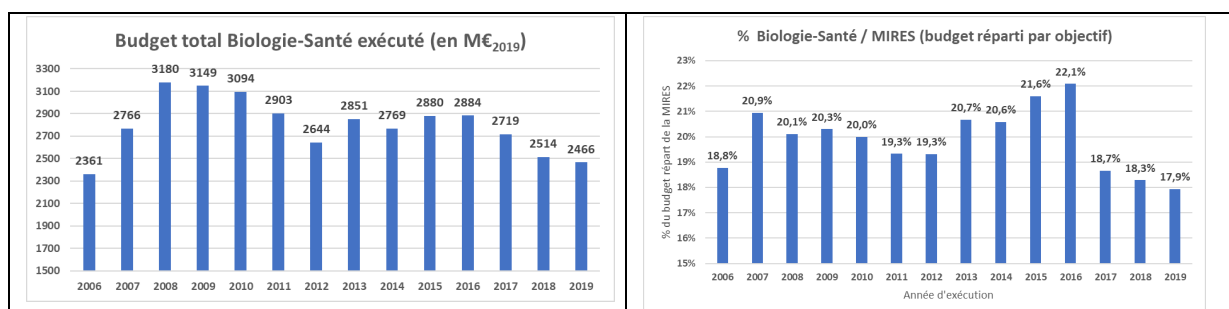


Fig.1 Evolution du budget biologie-santé depuis 2006 (données MIREs, en € constants 2019)

Fig.2 Part du budget consacré à la biologie-santé depuis 2006 (données MIREs, en %)

Ce constat contraste avec celui fait dans plusieurs pays voisins qui consacrent 35 à 40% de leur budget recherche, et jusqu'à 50% pour le Royaume-Uni, à la recherche en biologie-santé. Il s'inscrit par ailleurs dans un contexte de financement de la recherche qui est inférieur en France (2,19% du PIB) à celui de pays environnants, en particulier de l'Allemagne (3,02% d'un PIB déjà supérieur de 30% à celui de la France).

Dans ce contexte, l'Académie nationale de médecine prend acte de la décision du Président de la République d'allouer 58 M€ au fonds d'urgence pour la recherche sur le COVID-19, et de l'annonce d'une augmentation progressive du budget de la recherche pour atteindre 5 Mds€ dans 10 ans.

Cette augmentation annoncée pose toutefois le problème de la part qui sera réservée à la recherche en biologie-santé, en particulier dans le cadre de la loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche. En effet, une absence de reconnaissance de la spécificité de la recherche en biologie-santé ferait courir le risque d'atteindre un point de non-retour dans la capacité de la Nation à répondre à d'autres crises sanitaires futures. En conséquence, l'**Académie nationale de médecine recommande** :

- que les crédits budgétaires pour la R&D s'accroissent pour atteindre rapidement 3% du PIB dont 1% de crédits publics ;
- que la spécificité de la recherche en biologie-santé soit mieux reconnue budgétairement, en particulier dans le cadre de la loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche par une croissance de ses moyens d'au moins 12% par an en € constants, en sus du 1 Md€ annuel supplémentaire annoncé pour la recherche autour des grands enjeux de la santé globale et du vivant, avec l'objectif qu'elle atteigne progressivement le niveau des pays qui nous entourent, au moins 40% des dépenses de recherche ;
- que cet effort budgétaire soit accompagné d'une coordination renforcée des institutions de recherche et d'une stratégie qui garantisse autant un soutien à la recherche fondamentale, non finalisée, qu'à la recherche translationnelle et clinique ;
- que cet effort financier, de coordination et d'anticipation cible en priorité la préparation aux menaces sanitaires de grande ampleur, comme les épidémies à virus émergent ou les maladies chroniques non transmissibles sur lesquelles aucun financement n'a dans le passé été fléchi alors qu'elles affectent le plus lourdement la mortalité dans notre pays : diabète, obésité, cancer, maladies inflammatoires, cardio-vasculaires, neurodégénératives, etc.